

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
CENTRALE
S/12658
20 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 AVRIL 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
SUPPLEANT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom du Groupe des Etats d'Afrique, j'ai l'honneur de vous confirmer par écrit ce qui suit :

Les membres occidentaux du Conseil ayant demandé que le Conseil de sécurité tienne une séance consacrée à la question de Namibie, le Groupe des Etats d'Afrique s'est réuni le jeudi 13 avril 1978 pour examiner cette question.

Ses membres sont convenus à l'unanimité qu'une séance du Conseil de sécurité consacrée à ce sujet serait pour le moment mal à propos et inopportune. Les principales raisons à l'appui de cette opinion sont :

- a) La tenue prochaine d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question;
- b) Le fait que les parties directement intéressées, c'est-à-dire le régime sud-africain et la SWAPO, n'ont pas encore réagi officiellement aux dernières propositions des puissances occidentales.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe des Etats d'Afrique m'a donné pour instructions de vous informer et, par votre intermédiaire, d'informer les membres du Conseil, qu'il ne lui serait possible de s'associer à aucune séance du Conseil sur la question de Namibie qui aurait lieu avant la session extraordinaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil.

Le représentant permanent suppléant
de la République-Unie de Tanzanie auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Sebastian CHALE